

**LOI SUR LES INGÉNIEURS ET LES GÉOSCIENTIFIQUES**

TR-004-2008

Enregistré auprès du registraire des règlements

2008-03-31

**LOI SUR LES INGÉNIEURS ET LES GÉOSCIENTIFIQUES—Entrée en vigueur**

En vertu de l'article 13 de la *Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques*, L.Nun. 2008, ch. 2, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire décrète que cette loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008.

---

---

PUBLIÉ PAR  
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT  
©2008 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

---

---